

Commission Santé Sécurité et Conditions de travail Centrale - CSEC

Réunion du Vendredi 29 mai 2020 de 10H00 à 12H00

Président de la CSSCT Centrale : Pierre-Alain Coget (Directeur des Affaires Sociales)

Assisté de :

- Anne-Sophie Duval (Responsable des affaires sociales DAS UES Capgemini)

Représentant CFE-CGC : Alain Jammes (élu titulaire CSEC)

Invités par la direction :

- Jacques Sabatier (Responsable CRES)
- Frédéric Abadie (Secrétaire du CSEC)

Ordre du jour et déroulement de la séance

1. Élection du secrétaire de séance

Christophe Lovergne a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

2. Actualité législative et règlementaire

Le président de l'instance présente à l'instance l'actualité législative.

[Décret n° 2020-549 du 11 mai 2020 fixant les conditions temporaires de prescription et de renouvellement des arrêts de travail par le médecin du travail](#)

Ce décret définit les conditions de prescription et de renouvellement des arrêts de travail que les médecins de travail sont autorisés à prescrire à titre temporaire en raison de l'épidémie de covid-19, pour les personnes atteints ou suspectés d'infection au covid-19, ou faisant l'objet de mesures d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile.

Décret paru le 11 mai 2020 et applicable jusqu'au 31 mai 2020.

Ce décret aura donc eu une durée d'application très courte dans le temps.

La liste des Services de Santé au Travail par entités et par site est disponible sur Talent.



Activité partielle : Évolution de la prise en charge de l'activité partielle au 1er juin 2020

Communiqué de presse du Ministère du Travail du 25 mai :

Au 1er juin, les conditions de prise en charge de l'indemnité d'activité partielle seront revues :

- L'indemnité versée au salarié est inchangée : pendant l'activité partielle, il perçoit 70 % de sa rémunération brute (environ 84% du salaire net), et au minimum le SMIC net.
- La prise en charge de cette indemnité par l'État et l'Unedic sera de 85 % de l'indemnité versée au salarié, dans la limite (inchangée) de 4,5 SMIC. Les entreprises seront ainsi remboursées de 60% du salaire brut, au lieu de 70% précédemment.

Ainsi :

- Pas de changement pour les salariés
- Mais une diminution du montant remboursé à l'entreprise par l'État

Au sein de l'UES Capgemini :

- Cette modification règlementaire n'a d'effet ni sur le dispositif d'indemnisation conventionnelle Syntec, ni sur le dispositif spécifique à l'UES permettant aux salariés, sous deux conditions cumulatives, de percevoir 100% de leur rémunération mensuelle nette.

Activité partielle et traitement de la situation des parents contraints de garder leurs enfants en juin

Le Premier ministre Édouard Philippe a indiqué le 27 mai qu'à partir du 2 juin, si les conditions sanitaires restent bien orientées, les parents d'enfants qui ne pourraient pas être accueillis à l'école pour des raisons sanitaires "pourront continuer à bénéficier des dispositions relatives au chômage partiel".

"Ceux qui souhaiteraient faire en sorte que leurs enfants soient accueillis à l'école et qui ne (le) pourraient pas, soit pour des raisons de capacité, soit parce qu'on ne peut pas les accueillir, à ce moment, pour ceux-là et pour ceux-là seulement, lorsqu'ils ont une attestation qui permettra d'établir le fait que leur enfant ne peut pas être accueilli, ils pourront continuer à bénéficier des dispositions relatives au chômage partiel", a développé le chef du gouvernement lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement devrait prochainement venir apporter des précisions sur le sujet.



LinkedIn



3. Informations relatives aux dispositions mises en place pour limiter la propagation du coronavirus et préserver la santé des salariés

Cas COVID19 – Sites de rattachement Capgemini

Sites Capgemini	Nbre de cas COVID19 - salariés rattachés au site Capgemini
IDF - LE 147	147
TOULOUSE - EISENHOWER	18
LYON - IVOIRE	13
NANTES - AXEO	11
LILLE - GREENTECH	7
NANTES - BERLINGOT	6
RENNES - SPIREA	6
TOULOUSE - AEROPARK	6
TOULOUSE - MESPLÉ	6
AIX EN PROVENCE - AZUR	5
BORDEAUX - PESSAC	5
STRASBOURG - SCHILTIGHEIM - LAHAYE	5
BORDEAUX - MERIGNAC	4
IDF - GUYANCOURT	4
TOULOUSE - BLAGNAC	4
IDF - O'MALLET	3
LYON - AMBRE	3
MONTELLIER - PEROLS	3
BELFORT - MEROUX	2
BREST	2

Sites Capgemini	Nbre de cas COVID19 - salariés rattachés au site Capgemini
GRENOBLE - MONTBONNOT (99)	2
IDF - MELUN	2
IDF - PARIS - ITELIO	2
RENNES - NEWTON	2
STRASBOURG - SCHILTIGHEIM COPENHAGUE	2
AIX EN PROVENCE - AUREORE	1
BAYONNE - ASTRIA	1
BORDEAUX - CANEJEAN	1
CHERBOURG - DIGULLEVILLE	1
GRENOBLE - MONTBONNOT3 (95)	1
MACON - ITELIO	1
MONTELLIER - BAILLARGUES	1
NICE - BIOT	1
NICE - MOUGINS	1
NIORT - MARAIS	1
PAU - BORDES	1
PAU - NEWTON	1
Total général	282

Dispositif complémentaire d'alerte (DCA)

Rappel : élargissement de la plage horaire du DCA de 9h à 17h depuis le 2 avril.

24 appels au DCA depuis le 24 mars dont 13 liés au contexte Covid 19.

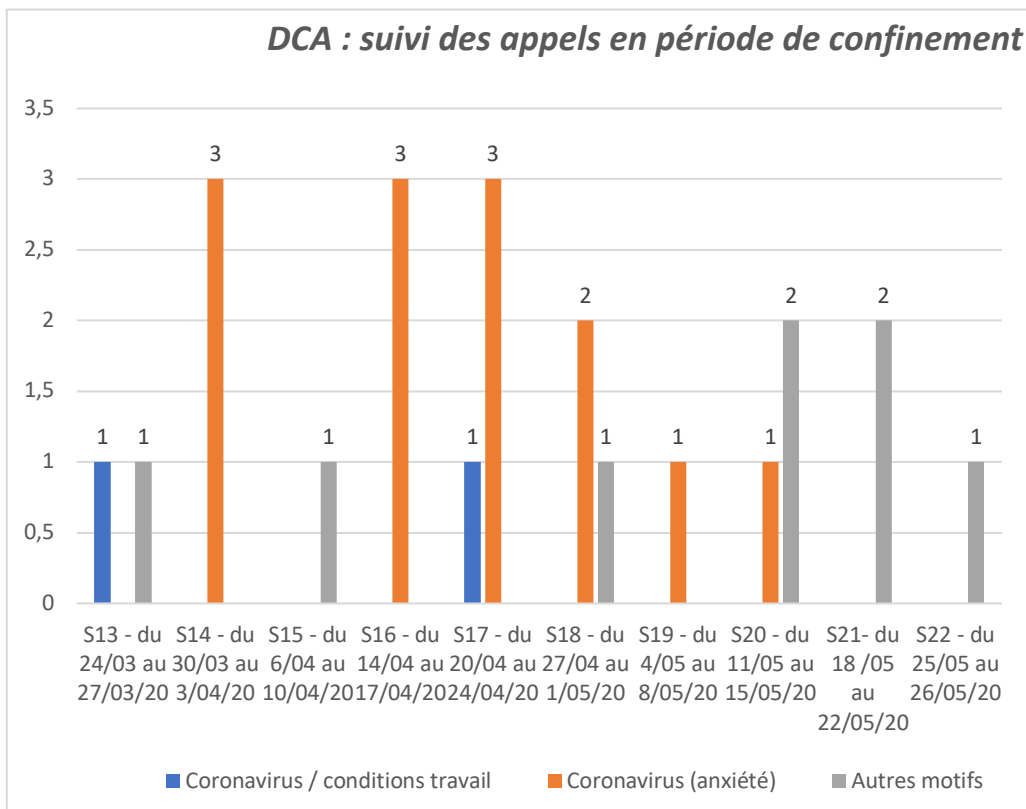
L'annonce des mesures gouvernementales sur le déconfinement a impacté significativement le nombre d'appels liés au CORONAVIRUS puisque depuis le 14 mai aucun appel a été enregistré chez ASTREE.

Prolongation de la plage horaire étendue (9h-17h) sur le mois de juin 2020.

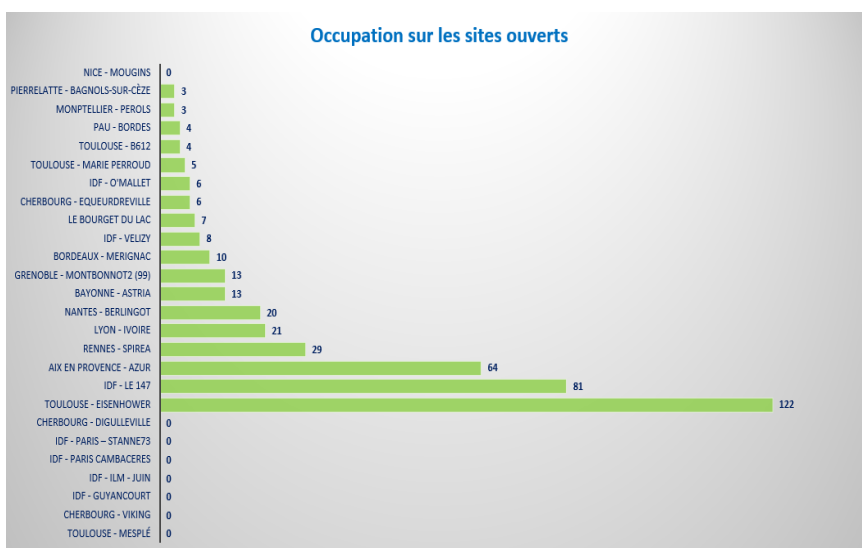


LinkedIn





COVID-19 : Sites ouverts et sites fermés le 27 mai 2020



424 salariés sur site - 26 sites ouverts



LinkedIn



4. Retour sur l'expérience d'un retour massif de collaborateurs Invent au 147

Le niveau d'occupation du 147 restant très bas, il a été décidé d'effectuer un test d'occupation plus dense sur le 4^{ème} étage afin d'évaluer pendant la phase 1 les éventuelles difficultés rencontrées et mettre en place les dispositifs ad hoc pour les phases ultérieures. Cette expérimentation sera ainsi effectuée avec une centaine de collaborateurs d'INVENT, sur la base du volontariat, présents au 4^{ème} étage.

Depuis le 11 mai, les demandes de retour sur le 147 restent très faibles.

- Première cause de non-retour : l'usage des transports en commun.
- Pas de raison « *business critical* » nécessitant d'être au 147 pour une majorité des gens.

Chacun considère qu'il sera seul au 147 et verra peu de monde (pour collaborer sur projet ou réinstaurer une dynamique collective physique) donc peu de personnes demandent à revenir.

L'expérience permet malgré tout de tester les dispositions sanitaires (nombre de place avec respect des distanciations, flux, affichages).

Prévisionnel de la présence sur site de cette semaine :

▼		Booking date	2020-05-25	2020-05-26	2020-05-27	2020-05-28	2020-05-29	2020-06-01	2020-06-02	Count
Booking type	Short description									
▼ Work office	Total		38	23	18	15	22	3	3	122
	147 - Floor 4		35	18	13	12	17			95
	Special request-Work Office		3	5	5	3	5	3	3	27
	Count		38	23	18	15	22	3	3	122

5. Retour sur l'enquête télétravail

La direction a réalisé une enquête sur le télétravail auprès des 25 000 salariés de l'UES, 7684 salariés ont répondu. Les résultats de cette enquête ont été partagés avec les membres de la CSSCT-C, ces résultats de sont disponibles sur Talent.

6. Enquête auprès des salariés relative à la reprise d'activité

Suite à la demande du Comité de pilotage de l'accord santé au travail de réaliser une enquête auprès des collaborateurs afin de connaître leurs conditions et ressentis de la période de confinement, puis pour répondre à la demande de Sextant dans l'expertise menée dans le cadre de l'information / consultation du des conditions de reprise d'activité à l'issue de la période de confinement au CSEC, le Country Board Social a décidé de mettre en place une enquête auprès des collaborateurs de l'UES visant à connaître leur état d'esprit dans le cadre de cette reprise d'activité.



LinkedIn



L'objectif de ce questionnaire est de se focaliser sur la période actuelle et à venir et non d'adresser la période de confinement. Nous souhaitons avoir un retour sur les conditions de reprises sur site, sur l'effectivité des mesures de protection et l'état d'esprit des collaborateurs dans la période post confinement.

Il est à noter que 2 autres enquêtes (PULSE et enquête sur le travail à distance) ont été conduites et qu'il convenait de ne pas reprendre les thématiques adressées dans ces deux enquêtes et de réaliser une enquête courte afin d'inciter un maximum de collaborateurs à y participer.

L'enquête a été lancée le 28 mai 2020 auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Les résultats de l'enquête seront partagés auprès du CSEC, de la CCSCT-C et auprès des membres du Comité de Pilotage de l'Accord Santé au travail et diffusés dans une France News à venir.

Point important : Le COPIL Santé a été sollicité sur la construction de cette enquête mais a souhaité ne pas être y être associé estimant que les questions n'avaient pas de lien avec la Santé au Travail.

7. Mise à jour de Talent

Intégration sur la page COVID19 de Talent de :

- La liste des contacts des différentes médecines du travail.
- La liste des Référents Santé Sécurité.
- La liste des chefs d'établissements.

Fin du CR



LinkedIn

